

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE LA DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
À MADAME DELPHINE PRIEUR, CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE**

La Présidente de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-9,
Vu la délibération n° 2026-04-09-083 du conseil communautaire en date du 09 avril 2026 portant
élection de la Présidente de la communauté de communes des Pays de L'Aigle
Vu le procès-verbal d'élection de la Présidente,
Vu la délibération n° 2026-04-09-084 du conseil communautaire en date du 09 avril 2026 fixant le
nombre de vice-présidents,
Vu la délibération n° 2026-04-09-085 du conseil communautaire en date du 09 avril 2026 portant
élection des Vice-Présidents de la communauté de communes des Pays de L'Aigle
Vu le procès-verbal d'élection des Vice-Présidents,
Vu l'arrêté n° A2026-05-21-20 de délégation de fonction et de signature à Madame Delphine PRIEUR,
conseillère communautaire
Considérant que la Présidente peut, à tout moment, mettre fin aux délégations accordées,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La délégation de fonction et de signature accordée à Madame Delphine PRIEUR par l'arrêté
n° A2026-05-21-20 est retirée dans son intégralité.

Article 2 : L'arrêté n° A2026-05-21-20 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à l'accomplissement des formalités de publication.

Article 4 : La Présidente de la communauté de communes est chargée de l'exécution du présent arrêté
qui sera :

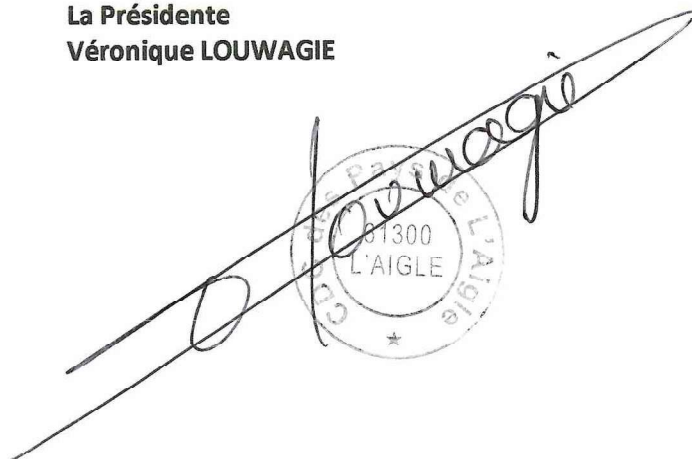
- transmis à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche au titre du contrôle de légalité
- publié sur le site internet de la communauté de communes des Pays de L'Aigle
- notifié à l'intéressée.

FAIT À L'AIGLE, LE 08 JUILLET 2026

Acte reçu en préfecture le 10 JUIL, 2026
Publié en ligne le 10 JUIL, 2026
Certifié exécutoire

La Présidente
Véronique LOUWAGIE

Notifié le 08/07/2026
Signature de l'élu



The block contains a handwritten signature, likely of Véronique Louwagie, and an official circular stamp. The stamp includes the text 'Préfecture de l'Aigle', the number '01300', and 'L'AIGLE'.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Telerecours citoyens » sur le site Internet www.telerecours.fr